

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 3 juillet 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - André MOLINO - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 001-1040/15/BC

■ Attribution d'une subvention à la Fédération Nautique des Bouches-du-Rhône pour l'organisation de la manifestation Mare Nostrum 2015 et approbation d'une convention

DIPORSV 15/12911/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La stratégie de développement et de valorisation des activités liées à la mer et à la plaisance de Marseille Provence Métropole se fonde notamment sur le soutien et le développement des activités présentes sur son territoire et sur la mise en valeur et la pérennité de ses sites maritimes naturels.

La Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône, fondée en 1945 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, fédère les sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône. Elle vise à défendre les intérêts des sociétés membres et de leurs adhérents. Elle travaille en collaboration avec les organismes publics ou privés pour toutes les questions relatives à la plaisance et à la protection durable de l'environnement marin. Les ressources de la fédération sont issues des cotisations des adhérents, des prestations de service et des subventions.

La manifestation « Mare Nostrum », organisée chaque année par la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône permet, à chaque société nautique de présenter ses activités.

Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2015

Elle s'achève par une soirée de clôture des manifestations. Les objectifs de cette action sont d'animer le littoral en faisant connaître la plaisance et en favorisant son accès à tous les publics, faisant ainsi le lien entre les plaisanciers et la population.

Compte tenu d'une part, de l'intérêt que présente la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône et de son rayonnement sur les activités liées à la plaisance et d'autre part, du succès de « Mare Nostrum », Marseille Provence Métropole souhaite soutenir cette manifestation à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2015.

Les obligations respectives des parties sont fixées dans une convention conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT N° 004-094 du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- L'intérêt pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de soutenir la manifestation « Mare Nostrum » organisée fin 2015 par la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône pour l'organisation des actions en faveur du développement et l'accès de la plaisance à tous ainsi que pour la manifestation de clôture des actions 2015 « Mare Nostrum ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la Fédération des Sociétés Nautiques des Bouches-du-Rhône.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Signé le 3 Juillet 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Juillet 2015**

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe des ports de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous politique B220 – Nature 6743.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux - Juridique

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER